



## Adoption apres adoption simple...??????

Par **patoche\_old**, le **26/09/2007** à **16:47**

Bonjour,

Ma compagne Japonaise et moi vivons en France depuis mars 2006. Nous nous sommes pacsés en août 2006. Ma compagne a eu un enfant lors de son précédent mariage (elle est divorcée a present). Cet enfant a maintenant cinq ans et vit actuellement au Japon chez ses grand-parents (il vit avec eux depuis mars 2006). Nous souhaitons le faire venir en France pour vivre tous les trois. Lors du divorce, les parents de ma compagne ont réalisé une adoption simple au sein de la famille pour que le petit puisse garder le nom de famille (action courante au Japon). D'après un notaire que nous avons consulté, il faut entreprendre une procédure d'adoption en France même si l'enfant est de ma compagne, chose qui nous surprend. De plus comme cet enfant fait deja l'objet d'une adoption simple, il pense que cela va être très dur d'optenir cette adoption. Nous avons besoin d'éclaircissements et d'une solution. Merci d'avance